

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées***

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

. : 03.27.53.75.32

Réf. : VSF / JR / IT

*Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :*

Date de la convocation : 20 MAI 2014

L'an deux mille quatorze

Le vingt-sept mai à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : F LEFEBVRE (pouvoir à C DEROO) - JY HERBEUVAL (pouvoir à S ZATAR) - R PAUVROS (pouvoir à N MONTFORT) - C DI POMPEO (pouvoir à MP ROPITAL)

EXCUSES :

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 35 : Signature d'une convention d'objectifs tripartite entre la Ville - l'Association Jeunesse Avenir (AJA) et le Conseil Général du Nord

La Ville de Maubeuge met en œuvre une politique cohérente et dynamique en direction des jeunes de sa Cité et ce à travers différentes actions dans les domaines de la Jeunesse, des Sports, de la Culture, de l'Education, de la Politique de la Ville...

En matière de prévention spécialisée en faveur des jeunes de 13 à 21 ans, le Conseil Municipal de la Ville de Maubeuge a décidé de formaliser un partenariat avec le Conseil Général du Nord et l'Association Jeunesse et Avenir (AJA).

En effet, les départements ont vocation à assurer le suivi des publics en difficulté et particulièrement les jeunes à travers une politique de prévention spécialisée.

Ce premier contrat devrait permettre de renforcer la coopération entre les partenaires locaux et d'adapter au mieux les objectifs et les moyens au contexte maubeugeois.

Il vise à définir et à mettre en œuvre des objectifs concertés et prioritaires en fonction des moyens politiques existants, à actualiser le diagnostic territorial partagé par zone d'intervention et à accompagner et suivre de façon partenariale la démarche.

Le présent contrat sera conclu entre les parties pour une durée de 5 ans. Une évaluation conjointe doit être conduite au terme de la démarche. Par ailleurs, la réalisation de bilans annuels de mise en œuvre ainsi qu'une évaluation à mi-parcours permettront d'adapter et de faire évoluer les objectifs prioritaires et opérationnels inscrits au contrat en fonction du contexte territorial.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** le projet de convention relative au Contrat d'Objectifs Tripartites en matière de prévention spécialisée,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer lesdits documents dont le projet est joint en annexe, avec Monsieur le Président du Conseil Général du Nord et Monsieur le Président de l'Association Jeunesse Avenir

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** le projet de convention relative au Contrat d'Objectifs Tripartites en matière de prévention spécialisée,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer lesdits documents dont le projet est joint en annexe, avec Monsieur le Président du Conseil Général du Nord et Monsieur le Président de l'Association Jeunesse Avenir

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY